

# Enquête sur la mobilité des Personnes à Mobilité Réduite et en situation de handicap

N° 4

Mars 2016

Grandes enquêtes

## Les conditions de déplacement des personnes en situation de handicap : accès aux modes, autonomie et immobilité

### L'accès aux modes de déplacement

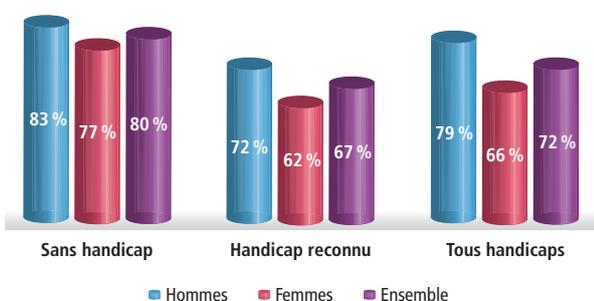
#### Les personnes en situation de handicap ont un accès plus restreint que les autres à la voiture particulière

72 % des personnes en situation de handicap âgées de 18 ans et plus ont le permis de conduire, contre 80 % pour l'ensemble des Franciliens. Les écarts sont un peu plus marqués pour les personnes disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap, qui ne sont que 67 % à avoir le permis. Ce taux ne dépasse pas 60 % pour les utilisateurs de fauteuil roulant (UFR).

À situation comparable, le handicap pénalise davantage les femmes que les hommes concernant l'accès au permis de conduire.

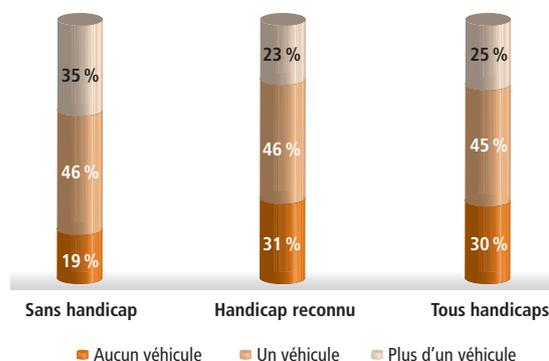
La motorisation des ménages apparaît toujours plus faible au sein des foyers dans lesquels vivent des individus en situation de handicap. Environ 30 % des personnes en situation de handicap (et un tiers des utilisateurs de fauteuil roulant) vivent dans un ménage non motorisé, contre 19 % des personnes sans handicap.

Titulaires du permis de conduire  
18 ans et plus



Répartition des personnes selon le nombre de véhicules à disposition du ménage

Personnes âgées de 16 ans et plus

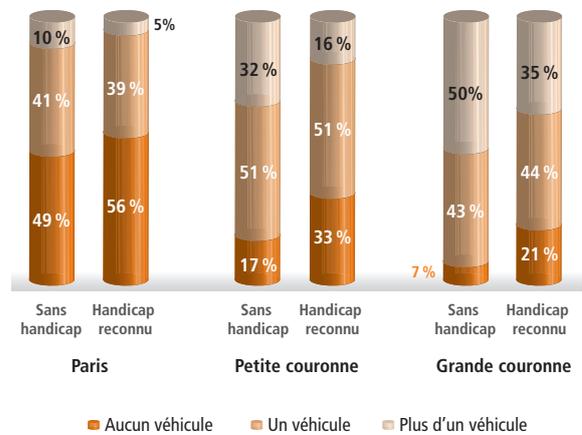


De manière générale, la motorisation croît à mesure de l'éloignement à Paris. Cependant, elle reste toujours plus faible pour les ménages qui incluent une personne en situation de handicap. En grande couronne, les personnes en situation de handicap reconnu sont trois fois plus nombreuses que les autres à vivre dans un ménage non motorisé.

La majorité des personnes en situation de handicap reconnu (63 %) et 40 % des utilisateurs de fauteuil roulant interrogés et appartenant à un ménage motorisé indiquent ne pas avoir besoin de véhicule particulier adapté à leur handicap. 14 % des personnes en situation de handicap (18 % pour les utilisateurs de fauteuil roulant) n'en ont pas mais le souhaiteraient. Près d'un quart des personnes en situation de handicap reconnu ont une voiture adaptée à leur handicap : ce taux atteint 42 % pour les utilisateurs de fauteuil roulant, pour lesquels certains aménagements sont indispensables. Ils concernent le plus souvent la conduite.

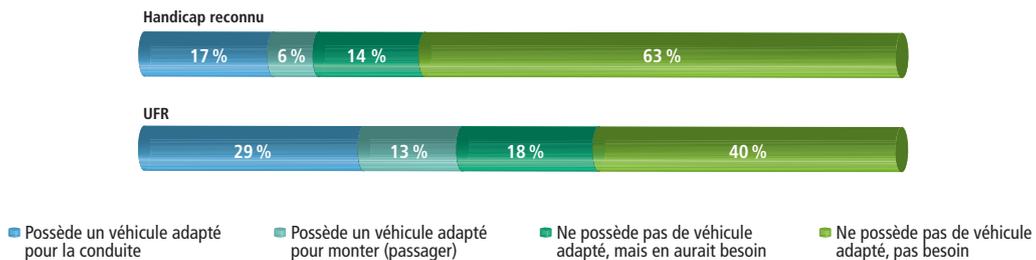
### Répartition des personnes selon le nombre de véhicules à disposition du ménage et le lieu de résidence

Personnes âgées de 16 ans et plus



### Part des personnes disposant d'un véhicule adapté

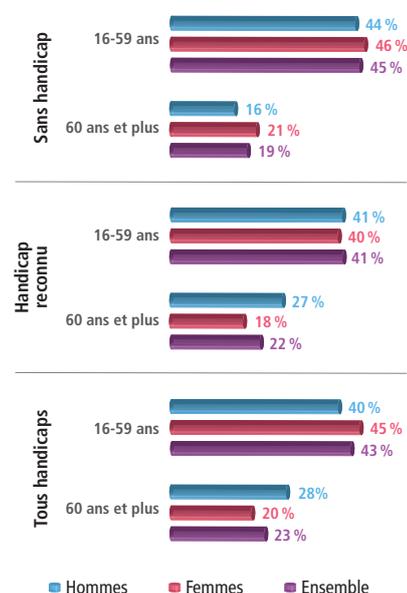
Personnes âgées de 16 ans et plus, avec un handicap reconnu, ménage motorisé



### Près de la moitié des personnes en situation de handicap possèdent un abonnement aux transports collectifs

L'écart de possession d'un abonnement aux transports collectifs entre la population handicapée et l'ensemble des Franciliens est très limité, à l'exception des utilisateurs de fauteuil roulant, qui ne sont que 17 % à disposer d'un abonnement. Il est à noter qu'une partie des personnes ayant un handicap reconnu peut bénéficier d'un abonnement gratuit ou à tarif réduit (bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés, ménages non imposables, taux d'invalidité supérieur à 80 %...). Dans l'enquête, ils sont 7 % à déclarer en posséder un effectivement.

### Abonnés aux transports collectifs



## L'autonomie, un facteur clé pour la mobilité

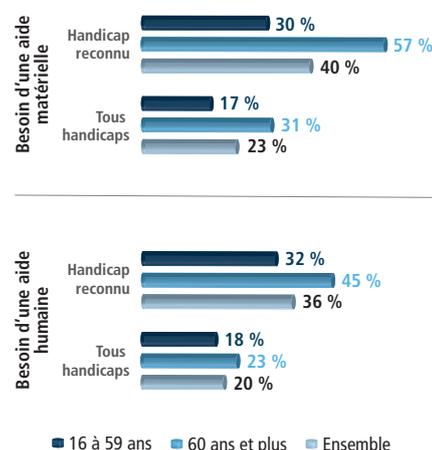
### Près d'un quart des personnes en situation de handicap ont besoin d'une aide matérielle pour se déplacer

23 % des personnes en situation de handicap ont besoin d'une aide matérielle (cane, déambulateur, fauteuil roulant...) pour se déplacer. Cette proportion est de 17 % parmi les 16-59 ans et s'élève à 31 % parmi les 60 ans et plus. Le besoin d'aide matérielle pour se déplacer est encore plus important pour les personnes en situation de handicap reconnu administrativement, puisqu'il concerne 40 % d'entre elles.

### Une personne en situation de handicap sur cinq a besoin d'une aide humaine pour se déplacer

L'absence d'autonomie dans les déplacements est manifeste pour les personnes en situation de handicap : en moyenne 20 % ont besoin d'une aide humaine pour se déplacer, ce taux s'élève à 36 % parmi celles qui ont une reconnaissance administrative de leur handicap et il double encore pour les utilisateurs de fauteuil roulant (73 %). Entre 16 et 59 ans, près d'une personne sur trois en situation de handicap reconnu a besoin d'une aide humaine pour réaliser ses activités

#### Besoin d'une aide matérielle ou humaine



hors de son domicile. Après 60 ans, seulement 55 % des personnes ayant un handicap reconnu sont en mesure de se déplacer sans être accompagnées.

## Une forte proportion de personnes qui ne se déplacent pas

### 17 % des personnes en situation de handicap ne se sont pas déplacées la veille de l'enquête

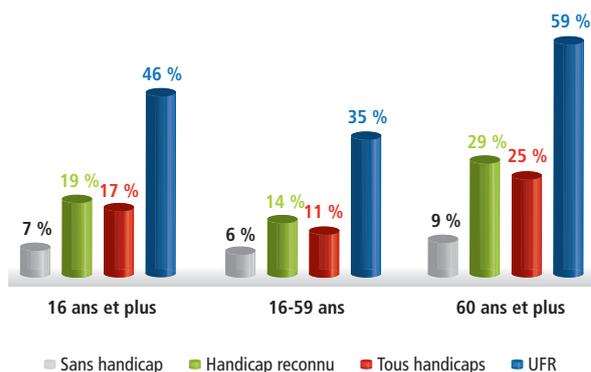
La question de la non-mobilité des personnes en situation de handicap est une préoccupation cruciale dès lors que l'on s'intéresse à leurs difficultés de déplacement. Les situations de non-mobilité sont ainsi 2,4 fois plus fréquentes parmi les personnes en situation de handicap que pour la population francilienne dans son ensemble (17 %, contre 7 % parmi celles qui n'ont pas de handicap). La situation est particulièrement critique pour les utilisateurs de fauteuil roulant, qui sont 46 % à ne pas être sortis de chez eux la veille de l'enquête.

Les écarts, concernant la part de la population ne s'étant pas déplacée la veille de l'enquête, déjà marqués en milieu de cycle de vie (respectivement 14 % contre 6 %), s'accroissent fortement après 60 ans (respectivement 29 % contre 9 %).

La proportion de personnes ne se déplaçant pas est quasi identique quel que soit le type de handicap : entre 14 % pour les personnes en situation de handicap auditif et 17 % pour celles qui ont un handicap mental, cognitif ou psychique.

L'absence de déplacements est manifeste pour les utilisateurs de fauteuil roulant (UFR) : plus du tiers (35 %) de ces utilisateurs âgés de 16 à 59 ans et 59 % des 60 ans et plus déclarent ne pas être sortis de leur domicile la veille de l'enquête.

#### Part de la population ne s'étant pas déplacée la veille de l'enquête



## Les Parisiens sont les plus mobiles

Les personnes résidant à Paris sont moins nombreuses à ne pas déclarer de déplacements la veille de l'enquête que les résidents de petite et grande couronnes. La proximité des lieux d'activité que procure la densité semble avoir un effet bénéfique sur la probabilité de sortie, y compris pour les personnes en situation de handicap.

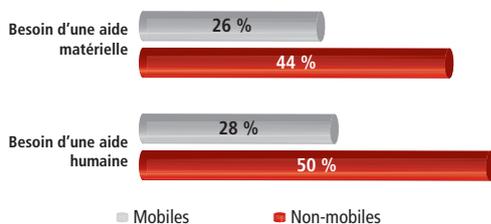
## Une immobilité liée au manque d'autonomie dans les déplacements

La première raison évoquée par les personnes en situation de handicap reconnu administrativement pour expliquer leur non-mobilité est leur état de santé (46 % pour les personnes en situation de handicap reconnu et 52 % pour les utilisateurs de fauteuil roulant). La deuxième raison est l'absence de besoin ou d'envie (22 %). Cette justification est deux fois moins forte (12 %) pour les utilisateurs de fauteuil roulant, qui citent plus souvent les difficultés rencontrées sur la voirie (27 %) ou l'absence d'aide humaine ou technique pour sortir (19 %).

D'une manière générale, la capacité à se déplacer de façon autonome est un facteur important dans la mobilité et plus généralement la participation à la vie sociale.

### Part des personnes qui déclarent avoir besoin d'une aide pour se déplacer

Personnes en situation de handicap reconnu âgées de 16 ans et plus



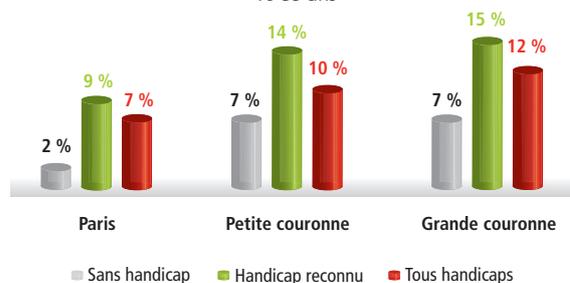
### Nombre de déplacements un jour de semaine

16 ans et plus



### Part de la population ne s'étant pas déplacée la veille de l'enquête

16-59 ans



### Principales raisons évoquées pour une faible fréquence de déplacement

	16-59 ans avec un handicap reconnu	Utilisateurs de fauteuil roulant
Votre état de santé ne le permet pas	46 %	52 %
Vous n'avez pas besoin ou pas envie de vous déplacer	22 %	12 %
Vous rencontrez des difficultés pour accéder à la voirie depuis votre domicile	15 %	18 %
La voirie n'est pas adaptée pour vous	14 %	27 %
Les transports en commun ne sont pas adaptés pour vous	11 %	18 %
Vous ne disposez pas de l'aide humaine ou technique pour sortir	10 %	19 %

La moitié des personnes en situation de handicap reconnu qui ne se sont pas déplacées la veille de l'enquête déclarent avoir besoin d'une aide humaine pour se déplacer, contre 28 % des personnes qui sont sorties. Ces taux s'élèvent respectivement à 44 % contre 26 % concernant le besoin en aide matérielle.

### Le handicap réduit fortement la fréquence des déplacements après 60 ans

Conséquence de l'importance de la non-mobilité, les personnes en situation de handicap réalisent moins de déplacements quotidiens que les autres : près d'un tiers en moins pour les personnes en situation de handicap reconnu et plus de 20 % en moins pour les autres. Le nombre de déplacements quotidiens des utilisateurs de fauteuil roulant (1,6 déplacement) est ainsi deux fois plus faible que celui des personnes sans handicap (3,3 déplacements).

Si les écarts restent contenus pour les 16-59 ans, ils augmentent après 60 ans. À cet âge et au-delà, le handicap diminue considérablement la fréquence des sorties.

L'enquête sur la mobilité des personnes en situation de handicap a été réalisée entre 2013 et 2014 et pilotée par le STIF. Près de 20 000 Franciliens, dont 2 350 en situation de handicap, ont été interrogés. Cette fiche s'intéresse aux conditions de déplacement des personnes en situation de handicap. Une fiche méthodologique précisant les objectifs et la méthodologie de l'enquête est disponible sur le site de l'Omnil : [omnil.fr](http://omnil.fr)